

ELECTION 2026 AU CONSEIL DE L'UFR SPSE**DÉCISION N°2026/00108 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00036 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education (SPSE) ;

Vu l'arrêté n°2026/00021 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education (SPSE) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers et des personnels au sein du conseil de l'UFR SPSE auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des personnels au sein de la commission de la recherche auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Listes	Candidat(e)s
Représ SPSE	SCHRICKE Andrianina
	BENROMDHANE Mohamed
	ESTRADA COTEIRO Diana Catarina
	BIBOUM Marcel
	DENEUX Aliénor
	BOUMRAR Tristan
	CAGNOT Clémence
	TAYAG Paolo
	BILLARD TRONVILLE Angèle
	DEAMBROGIO Adrien
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre !	MINEC Jay
	MAURY Marion
	MAYNIAL Alexandre
	MBOUOMBOUO Imanne
	PIERRON Sacha
	SANSON Sarah
	SOUHAITÉ Julien
	HARRIBEY Laura
	GRIGORE Jonas
	SOLOVY Gala
	PUIGCERVER Emilien
	ALVAREZ GUTIERREZ Lina
Soutien : UNEF Nanterre	

Article 3 – Listes candidates pour le collège A

Listes	Candidat(e)s
SPSE - Collège A	LÉGER-CHORKI Laure
	PRUNIER-POULMAIRE Sophie

Article 4 – Listes candidates pour le collège B

Listes	Candidat(e)s
SPSE - Collège B	MATHIOT Louis
	MOGUÉROU Laure
	GOSLING Corentin
	ARNOUX-NICOLAS Caroline

Article 5 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université



Caroline ROLLAND - DIAMOND